RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

du 14 octobre 2005

approuvant l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment n° 4 et de la parcelle n° 6464, fe 33, de la commune de Plan-les-Ouates

LE DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Vu le recensement architectural du canton de Genève;

vu la valeur (2) attribuée au bâtiment n° 6464, sis sur la parcelle n° 33, de la commune de Plan-les-Ouates;

vu les travaux de restauration exécutés sur ce bâtiment, selon DD 97'661;

vu l'engagement du département de verser aux propriétaires un montant de CHF 44'600.- représentant la participation cantonale auxdits travaux de restauration;

vu la proposition du département d'inscrire le bâtiment précité n° 4 à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés;

vu la décision y relative du département, du 9 décembre 2004, et l'invite faite aux propriétaires, conformément aux prescriptions des articles 7 et ss. de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMSN), du 4 juin 1976;

vu le préavis de la commune de Plan-les-Ouates, du 3 mars 2005, favorable à la mesure de protection envisagée;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), du 31 août 2005, également favorable à cette mesure de protection;

vu la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, articles 7 à 9, son règlement général d'exécution et ses articles 16 à 18,

ARRÊTE :

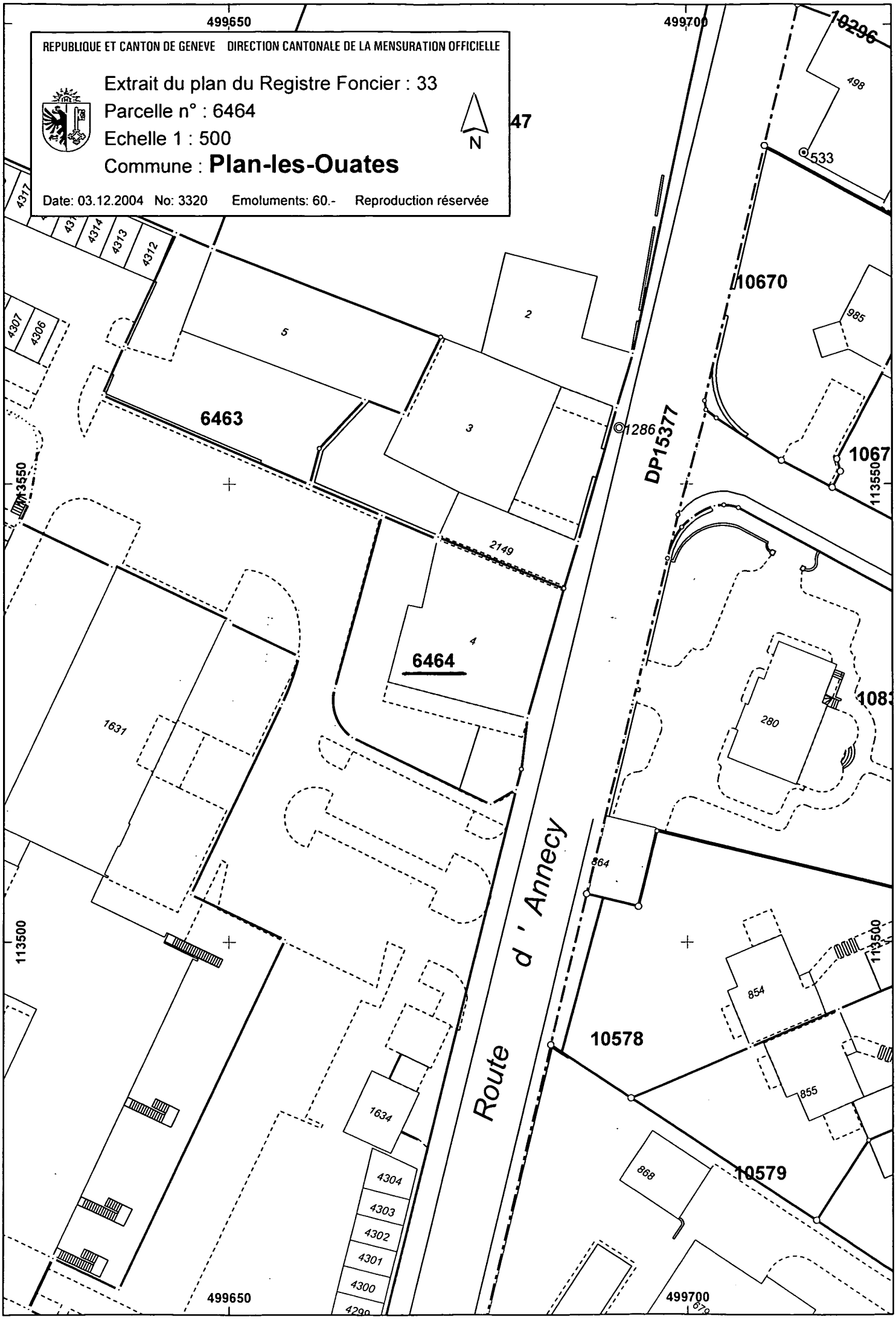
1. Le bâtiment n° 4 et la parcelle n° 6464, fe 33, de la commune de Plan-les-Ouates, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

2. Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de 30 jours dès sa notification, conformément à l'article 62 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976.

Le conseiller d'Etat chargé du
département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement

Laurent Moutinot


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE DIRECTION CANTONALE DE LA MENSURATION OFFICIELLE
Extrait du plan du Registre Foncier : 33
Parcelle n° : 6464
Echelle 1 : 500
Commune : Plan-les-Ouates
Date: 03.12.2004 No: 3320 Emoluments: 60.- Reproduction réservée
N
499650
499700
10296
498
533
47
10670
985
1067
6463
5
2
3
1286
DP15377
2149
4
6464
1631
280
1083
864
854
855
10578
10579
868
1634
4304
4303
4302
4301
4300
4299
4317
4314
4313
4312
4307
4306
113550
113500
Route d'Annecy